

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1302

16 juin 2011

SOMMAIRE

Antenne Collective Schieren, A.C.S. Association sans but lucratif, Schieren	62488	FINANCIERE DE VIGNAY Spf S.A.	62487
ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A.	62477	Fincom Developpement S.A.	62488
Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l.	62450	Flunor S.à r.l.	62476
Café des Sports d'Obercorn Sarl	62475	Foyer Assurances S.A.	62488
Camuzzi International S.A.	62496	Foyer Assurances S.A.	62487
Cartercom Holding S.à r.l.	62485	Foyer Vie S.A.	62488
Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à r.l.	62482	Foyer Vie S.A.	62489
Defa Industrial Group S.A.	62477	Franparfimo S.à r.l.	62489
Defa International S.A.	62479	GCL Holdings S.C.A.	62490
Dominique Spf S.A.	62482	Goodrich TMM Luxembourg B.V.	62490
Dynasty Capital S.A.	62483	Green Power International (Europe) S.A.	62490
East West European Staffing S.A.	62483	H.C.T. Lux S.A.	62479
Electech S.à r.l.	62484	Induco Holdings S.à r.l.	62496
Empebe S.A. - SPF	62484	Luma Capital S.A. - SPF	62491
EMSA Luxembourg S.à r.l.	62484	Luxglobal Services S.à r.l.	62491
Enilec S.à r.l.	62483	Negustori Europe S.A.	62491
Erlo S.A.	62485	Ocean Dream S.A.	62489
Etoile Promotions «AB» S.A.	62485	PEIF 2 S.à r.l.	62484
Etoile Promotions "A" S. à r.l.	62485	Regent S.C.A.	62461
Eurofin International S.A.	62477	Regot Invest S.A.	62483
Europe 94 S.A.	62486	Sainclair Invest S.A.	62479
European Foods Company	62486	Sombrero S.à r.l.	62489
European Foods Company	62486	Treveria Thirteen S.à r.l.	62486
Fiji Water Company Luxembourg S.à r.l.	62487	Vitacolonna Carrelages S.à r.l.	62478
		Wivano SA	62476
		Xiam S.A.	62487

Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.300.010,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 100.464.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of January,
before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Carena-Bancorp Equities Limited, a company organised under the laws of Quebec, having its registered office at 1000 de la Gauchotiere Street West, Suite 900, Montreal, Quebec, Canada, H3B SH 4, registered with the Government of Quebec, Inspector General of Financial Institutions under the number 1145203478, and

hereby duly represented by Hana Witzke, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 18, 2011,

Brookfield Properties Ltd, a company organised under the laws of Ontario, having its registered office at Brookfield Place, 181 Bay Street, Suite 330, Toronto, Canada, ON M5J 2T3, registered with the Ministry of Government Services under number 594133, hereby duly represented by Hana Witzke, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 18, 2011, together the Partners.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Partners appear as the sole Partners for an extraordinary general meeting of the partners (the Meeting) of Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 100.464, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on April 21, 2004, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, on June 18, 2004, number 630 (the Company), which articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the Maître Joseph ELVINGER, on April 23, 2004, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, on April 16, 2005, number 341,

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record that:

I. the Partners hold all the shares in the share capital of the Company;

II. The Company's share capital is presently set at seventeen million three hundred thousand and ten US dollars (USD 17,300,010.-) represented by five hundred seventy-six thousand six hundred and sixty-seven (576,667) shares, each having a par value of thirty US dollars (USD 30.-);

III. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Change of the accounting year of the Company;

2. Creation of classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) all having a nominal value of thirty US dollars (USD 30.-) each, which will have such rights and features as set out in the Articles;

3. To requalify the five hundred seventy-six thousand six hundred and sixty-seven (576,667) existing shares in the share capital of the Company into Ordinary Shares and to convert five hundred seventy-five thousand and sixty-seven (575,067) of the Ordinary Shares into MRPS;

4. Subsequent full restatement of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment to the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

6. Miscellaneous.

IV. the Partners have taken the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to change the accounting year of the Company which currently begins on May 1 and ends on April 30 to January 1 to December 31.

The accounting year which started on May 1, 2010 shall terminate on the date hereof. Consequently, for the year 2011, the accounting year shall start on January 19, 2011 and shall end on December 31, 2011.

Second resolution

The Partners resolve to create classes of shares in the share capital of the Company namely (i) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) all having a par value of thirty US dollars (USD 30.-) each, which will have such rights and features as set out in the Articles.

Third resolution

The Partners resolve to:

1. requalify the existing five hundred seventy-six thousand six hundred and sixty-seven (576,667) shares in the share capital of the Company as Ordinary Shares, which shall be allocated as follows:

(a) one (1) Ordinary Share shall be allocated to Carena-Bancorp Equities Ltd; and

(b) five hundred seventy-six thousand six hundred and sixty-six (576,666) Ordinary Shares shall be allocated to Brookfield Properties Ltd.

2. to convert five hundred seventy-five thousand and sixty-seven (575,067) of the Ordinary Shares held by Brookfield Properties Ltd into MRPS, with the rights and features as set out in the Articles.

As a consequence of the conversion of the Ordinary Shares held by Brookfield Properties Ltd into MRPS, an aggregate amount of one hundred fifty-six million eighty-three thousand eight hundred and fifty-five US dollars (USD 156,083,855.-) will be split for the purpose of the allocation and/or reallocation to the MRPS share premium and the MRPS legal reserve account as follows:

(i) an amount of one hundred fifty-four million three hundred fifty-eight thousand six hundred and fifty-four US dollars (USD 154,358,654.-) shall be taken out of the Ordinary Shares share premium account and be allocated to the MRPS share premium account of the Company stapled to the MRPS; and

(ii) an amount of one million seven hundred and twenty-five thousand two hundred and one US dollars (USD 1,725,201.-) shall be taken out of the legal reserve account and be allocated to the MRPS legal reserve account, which is a part of the Company's legal reserve account.

Fourth resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions and to set forth the rights and features of the MRPS, the Partners resolve to fully restate the Articles as follows and has thus requested the undersigned notary to enact the following amendment and full restatement of the Articles:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. The Company's name is "Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office,

or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

II. Capital - Shares

Art. 8. The share capital is set at seventeen million three hundred thousand and ten US dollars (USD 17,300,010.-), represented by one thousand six hundred (1,600) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a par value of thirty US dollars (USD 30.-) each and five hundred seventy-five thousand and sixty-seven (575,067) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), having a par value of thirty US dollars (USD 30.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid-up. The MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares". The Ordinary Shares and the MRPS shall constitute separate classes of shares in the Company. The MRPS shall have preferred dividend and preferred liquidation rights vis-à-vis the Ordinary Shares subject to the terms and conditions described hereafter.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The partners may decide to create reserves and/or share premium accounts which may be connected to classes of Shares as set out above.

The holders of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares. The holders of MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of MRPS.

All MRPS are issued in the form of redeemable shares and the redemption of the MRPS can only be made by means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose and through extraordinary general meeting of partners. The MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Company shall redeem all of the MRPS then in issue upon expiry of a thirteen (13) years period from the date on which the MRPS are issued (the "Final Mandatory Redemption Date");

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date and at any time before such date, the holders of MRPS may request by prior written notice to redeem all or part of the MRPS through and subject to the approval by the extraordinary general meeting of partners; and

(iii) the redemption price of the MRPS to be redeemed will be equal to the par value of the redeemed MRPS increased by the share premium (if any) attached to the MRPS and that is attributable to the MRPS so redeemed plus any accrued and undeclared dividends (if any).

Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption and through the extraordinary general meeting of partners resolving on such redemption.

All MRPS are issued in the form of convertible Shares into Ordinary Shares. MRPS may be converted pursuant to the following terms and conditions:

(i) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the holder of MRPS may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the MRPS to the fair market value equivalent of the Ordinary Shares equal to the relevant MRPS par value, attached share premium and any declared and unpaid dividends (if any), subject to the approval by the extraordinary general meeting of partners; and

(ii) the number of Shares to be issued through extraordinary general meeting of shareholders upon such conversion of MRPS into Ordinary Shares will be equal to the number of Shares converted in the relevant MRPS. The share premium (if any) attached to the converted MRPS and that is attributable to the MRPS so converted will be allocated to the share premium of the Ordinary Shares or to the share premium of the relevant MRPS.

The MRPS shall confer upon the holder(s) thereof as a class the right, in priority to the payment of dividends to the holder(s) of Ordinary Shares to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend a fixed cumulative preferential cash dividend (hereinafter called the MRPS Preferred Dividend), of 0.01% of the subscription price paid by the relevant holder per MRPS (being the par value of each MRPS increased by the MRPS share premium paid for each MRPS) (the MRPS Subscription Price), which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year.

The holder(s) of the MRPS shall not be entitled to participate in the distribution of dividends (if any) paid in excess of the MRPS Preferred Dividend. No dividend, whether in cash or kind, shall be paid or declared, nor shall any other distribution be made (i) on the Ordinary Shares until any accrued MRPS Preferred Dividend shall have been declared and paid in full.

In case of dissolution of the Company, the holder of MRPS will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the holder of Ordinary Shares as set forth in article 19 below.

Art. 9. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share. Shares are freely transferable among the partners.

Where the Company has a sole partner, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one partner, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the partners representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of partners is kept at the registered office and may be examined by each partner upon request.

The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by

- the signature of any two managers for any transactions or dealings up to an amount of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars);

- the signature of all the managers for any transactions of dealings above to an amount of USD 20,000.- (twenty thousand US Dollars).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that all managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the unanimous vote of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 12. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

IV. Partners decisions

Art. 13. Partner's decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 14. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the partners.

V. Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year begins on January 1 and closes on December 31.

Art. 16. Each year, as of the 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the Company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 17. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the partners.

The partners determine how the balance of the annual net profits is allocated. They may allocate such balance to the payment of a dividend and in particular the dividend referred to in article 8 above, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

Interim dividends may be distributed, at any time, subject to article 8 and under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the managers;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the partners must refund the excess to the Company.

VI. Winding-up - Liquidation

Art. 19. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the partners, adopted with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital. The partners appoint one or several liquidators, who need not be partners, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the partners, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities will be paid as follow:

(i) firstly, in repayment to the holder(s) of the MRPS (if any such shares are then outstanding) of the MRPS Preferential Liquidation Right (as defined hereafter), such payment to be made on an equal per share basis, and

(ii) secondly, after payment in full of the MRPS Preferential Liquidation Right, the holder(s) of the Ordinary Shares (if any such shares are then outstanding) shall be entitled to be paid the remainder of the surplus, such payment to be made on an equal per share basis among the Ordinary Shares.

If the surplus available for distribution among the shareholders is insufficient to make payment of the MRPS Preferential Liquidation Right in full to all holders of the MRPS, then such a surplus shall be distributed among the holder(s) of the MRPS, ratably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

VII. Applicable law

Art. 20. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles do not provide for the contrary.

Fifth resolution

The Partners resolve to amend the register of partners of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred EURO.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix huit janvier,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Carena-Bancorp Equities Limited, une société régie par les lois de l'Ontario, ayant son siège social au 1000 de la Gauchotiere Street West, Suite 900, Montreal, Quebec, Canada, H3B SH 4, immatriculée au Government of Quebec, Inspector General of Financial Institutions sous le numéro 1145203478, et

ici représentée par Hana Witzke, Rechtsanwältin, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 janvier 2011,

Brookfield Properties Ltd, une société régie par les lois de l'Ontario, ayant son siège social au 181, Bay Street, Brookfield Place, Toronto, Ontario, Canada, CDN-M5J 2T3 immatriculée au Ministry of Government Services sous le numéro 594133,

ici représentée par Hana Witzke, Rechtsanwältin, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 janvier 2011,

ensemble les Associés.

Ces procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le comptes des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés comparaissent en tant que seuls Associés pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.464, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 18 juin 2004, numéro 630 (la Société), dont les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph ELVINGER le 23 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 16 avril 2005, numéro 341,

Les parties comparantes, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent la totalité des actions du capital social de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-sept millions trois cent mille dix dollars américains (17.300.010,- USD) représenté par cinq cent soixante-seize mille six cent soixante-sept (576.667) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de trente dollars américains (30,- USD);

III. l'ordre du jour est le suivant:

1. Modification de l'exercice sociale de la Société;

2. Création de catégories de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) des parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), ayant toutes une valeur nominale de trente dollars américains (30,- USD) chacune, et ayant les droits et caractéristiques définis dans ces Statuts;

3. Requalification des cinq cent soixante-seize mille six cent soixante-sept (576.667) parts sociales existantes du capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires et conversion de cinq cent soixante-quinze mille soixante-sept (575.067) de ces Parts Sociales Ordinaires en PSPOR;

4. Modification subséquente des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société pour refléter les changements ci-dessus et pouvoir et autorisation accordés à tout gérant de la Société et à tout employé de AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l., d'enregistrer, au nom de la Société, les parts sociales nouvellement émises au registre des associés de la Société; et

6. Divers.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer l'exercice sociale de la Société, qui commence actuellement le 1^{er} mai et se termine le 30 avril, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'exercice social qui a débuté le 1^{er} mai 2010 se terminera à la date du présent acte.

De ce fait, l'exercice social 2011 débutera le 19 janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer des catégories de parts sociales dans le capital social de la Société à savoir (i) des parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR), ayant toutes une valeur nominale de trente dollars américains (30,- USD) chacune, et ayant les droits et caractéristiques définis dans ces Statuts

Troisième résolution

Les Associés décident de:

1. requalifier les cinq cent soixante-seize mille six cent soixante-sept (576.667) parts sociales existantes du capital social de la Société en Parts Sociales Ordinaires qui sont allouées de la manière suivante:

(a) une (1) Part Sociale Ordinaire allouée à Carena-Bancorp Equities Ltd; et

(b) cinq cent soixante-seize mille six cent soixante-six (576.666) Parts Sociales Ordinaires allouées à Brookfield Properties Ltd.

2. convertir cinq cent soixante-quinze mille soixante-sept (575.067) de ces Parts Sociales Ordinaires détenues par Brookfield Properties Ltd en PSPOR, ayant les droits et caractéristiques définis dans ces Statuts.

En conséquence de la conversion des Parts Sociales Ordinaires détenues par Brookfield Properties Ltd en PSPOR, un montant total de cent cinquante-six millions quatre-vingt-trois mille huit cent cinquante-cinq dollars américains (USD 156.083.855,-) sera divisé pour affectation et/ou réaffectation aux comptes de prime d'émission et de réserve légale des PSPOR comme suit:

(i) un montant de cent cinquante-quatre millions trois cent cinquante-huit mille six cent cinquante-quatre dollars américains (USD 154.358.654,-) sera pris hors du compte de prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires et sera affecté au compte de prime d'émission des PSPOR de la Société lié aux PSPOR; et

(ii) un montant d'un million sept cent vingt-cinq mille deux cent un dollars américains (USD 1.725.201,-) sera pris hors du compte de réserve légale et sera affecté au compte de réserve légale des PSPOR, qui est une partie du compte de réserve légale de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède et afin de refléter les résolutions ci-dessus et de déterminer les droits et caractéristiques des PSPOR, les Associés décident de reformuler les Statuts dans leur intégralité comme suit et requièrent ainsi le notaire instrumentant d'acter les modifications suivantes ainsi que la refonte complète des Statuts.

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Par cet acte, il est constitué une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination sociale de la Société est «Brookfield Properties (Luxembourg) S.à r.l.»

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, vendre ou disposer de, en tout ou

partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

II. Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à dix-sept millions trois cent mille dix dollars américains (17.300.010,- USD) représenté par mille six cents (1600) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), ayant une valeur nominale de 30 dollars américains (30,-USD) chacune et cinq cent soixante-quinze mille soixante-sept (575.067) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les «PSPOR»), ayant une valeur nominale de trente dollars américains (30,- USD) chacune, toutes sous forme nominative, toutes souscrites et entièrement libérées. Les PSPOR et les Parts Sociales Ordinaires sont ci-après désignées individuellement comme une «Part Sociale» et collectivement comme les «Parts Sociales». Les Parts Sociales Ordinaires et les PSPOR constitueront des catégories séparées de parts sociales dans la Société. Les PSPOR auront des dividendes préférentiels et des droits de liquidation préférentiels vis-à-vis des Parts Sociales Ordinaires, sujet aux termes et condition décrites ci-après.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les associés peuvent décider de créer des réserves et/ou des comptes de prime d'émission qui seront rattachés aux classes des Parts Sociales définies ci-dessus.

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront exclusivement tous les droits quels qu'ils soient rattachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription des Parts Sociales Ordinaires. Les détenteurs des PSPOR auront exclusivement tous les droits quels qu'ils soient rattachés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription des PSPOR.

Toutes les PSPOR sont émises sous forme de parts sociales rachetables et le rachat des PSPOR pourra uniquement se faire au moyen de sommes disponibles à la distribution en vertu de l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, en ce compris la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société comme prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée pour les fins de rachat et par assemblée générale extraordinaire des associés. Les PSPOR seront rachetées selon les modalités suivantes:

(i) quelques soient les circonstances, la Société rachètera toutes les PSPOR alors en circulation à l'expiration d'une période de treize (13) ans à compter de la date à laquelle les PSPOR ont été émises (la «Date Ultime de Rachat Obligatoire»);

(ii) nonobstant la Date Ultime de Rachat Obligatoire et à tout moment avant cette Date, les détenteurs de PSPOR peuvent demander par avis écrit préalable à racheter toutes ou une partie des PSPOR en et sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire; et

(iii) Le prix de rachat des PSPOR sera égal à la valeur nominale des PSPOR rachetées augmenté de la prime d'émission (s'il y en a) rattachée aux PSPOR et attribuable aux PSPOR ainsi rachetées plus tous dividendes cumulés mais non déclarés (le cas échéant).

Les PSPOR rachetées seront immédiatement annulée après le rachat par l'assemblée générale extraordinaire des associés qui a décidé ce rachat.

Toutes les PSPOR sont émises sous la forme de Parts Sociales convertibles en Parts Sociales Ordinaires. Les PSPOR peuvent être converties selon les modalités suivantes:

(i) nonobstant la Date Ultime de Rachat Obligatoire, le détenteur de PSPOR peut à tout moment avant cette date, demander (en une ou plusieurs occasions) par écrit de convertir en Parts Sociales Ordinaires toutes ou une partie des PSPOR à la valeur marchande équivalente des Parts Sociales Ordinaires égale à la valeur nominale des PSPOR en question, la prime d'émission rattachée et les dividendes déclarés mais non payés (le cas échéant) sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés; et

(ii) le nombre de Parts Sociales à émettre par assemblée générale extraordinaire des associés pour cette conversion de PSPOR en Parts Sociales Ordinaires sera égale au nombre de Parts Sociales converties en PSPOR. La prime d'émission (le cas échéant) rattachée aux PSPOR converties et qui est attribuable aux PSPOR ainsi converties sera affectée à la prime d'émission des Parts Sociales Ordinaires ou à la prime d'émission des PSPOR concernées.

Les PSPOR conféreront à leur(s) détenteur(s) en tant que une catégorie, le droit, prioritairement au paiement de dividendes au(x) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires, de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour distribution par dividende, un dividende en numéraire préférentiel cumulatif fixe (ci-après dénommé le Dividende Préférentiel PSPOR), de 0,01 % du prix de souscription payé by le détenteur concerné par PSPOR (étant la valeur nominale et chaque PSPOR augmentée par la prime d'émission PSPOR payé pour chaque PSPOR) (le Prix de Souscription PSPOR), qui sera quotidiennement cumulé et calculé sur 365 jours par an. Le(s) détenteur(s) des PSPOR n'auront pas le droit de participer à la distribution de dividendes (s'il y en a) payés en supplément des Dividendes Préférentiels PSPOR. Aucun dividende, qu'il soit en numéraire ou en nature, ne sera payé ou déclaré, et aucune autre distribution ne sera faite (i) sur les Parts Sociales Ordinaires jusqu'à ce que tous les dividendes Préférentiels PSPOR aient été déclarés et entièrement payé.

En cas de dissolution de la Société, les détenteurs de PSPOR auront un rang inférieur à toutes les dettes de la Société mais auront un rang supérieur aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tel que défini à l'article 19 ci-dessous.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par:

a. la signature conjointe de deux gérants pour toutes les transactions d'un montant inférieur ou égal à 20.000 USD (vingt mille dollars américains);

b. la signature de tous les gérants pour toutes les transactions d'un montant supérieur à 20.000 USD (vingt mille dollars américains).

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si tous les gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées par le vote unanime des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

IV. Décisions des associés

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 14. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par les associés.

V. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes de(s) gérant(s) envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Les associés décident de la façon dont est attribué le solde des bénéfices net annuels. Ils peuvent décider d'allouer ce solde au paiement d'un dividende et plus particulièrement au dividende dont il est question à l'article 8 ci-dessus, de transférer ce solde sur un compte de réserve ou de le reporter en conformité avec les dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, selon l'article 8 et aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par les gérants;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué comme suit:

(i) premièrement, en remboursement au(x) détenteur(s) des PSPOR (si de telles parts sociales existent toujours) de leur Droit de Boni Préférentiel PSPOR (tel que défini ci-après), un tel paiement devant être fait sur une base proportionnelle par part sociale; et

(iii) deuxièmement, après paiement entier du Droit de Boni Préférentiel PSPOR, le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires (si de telles parts sociales existent toujours) auront le droit d'être payé avec l'excédent restant, un tel paiement devant être fait sur une base proportionnelle par part sociale parmi les Parts Sociales Ordinaires.

Si le boni de liquidation disponible pour distribution aux associés est insuffisant pour le paiement complet du Droit de Boni Préférentiel PSPOR à tous les détenteurs de PSPOR, le boni de liquidation sera alors distribué aux détenteurs de PSPOR, proportionnellement aux montants complets auxquels ils auraient eu respectivement droit.

VII. Loi applicable

Art. 20. Les lois mentionnées à l'article 1^{er} trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre d'associés de la Société pour refléter les changements ci-dessus et pouvoir et autorisation sont accordés à tout gérant de la Société et à tout employé de AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l., d'enregistrer, au nom de la Société, les parts sociales nouvellement émises au registre des associés de la Société

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille quatre cents EURO.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, la mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: H. WITZKE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 janvier 2011. Relation: LAC/2011/3557. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011040253/592.

(110045023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Regent S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.567.

In the year two thousand and eleven, on the first day of March.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg), who will keep the original of the present deed.

There appeared:

1. Alken Asset Management LLP (company number OC314034) having its registered office at Floor 3, 61 Conduit Street London, W1S 2GB, UK,

here duly represented by Bassem Pierre DAHER, LL.M, with professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Regent Management S.à r.l, having its registered office at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

here duly represented by Bassem Pierre DAHER, LL.M, with professional address at 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxies, being signed *ne varietur* by the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have in their authorized capacities requested that the notary draw up the following articles of incorporation of a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*), the incorporation of which such parties have approved.

Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists among the general partner (*actionnaire commandité*) (the General Partner) of the Company (as defined hereafter), and the limited partners (*actionnaires commanditaires*) (the Limited Partners) of the Company, and all those persons or entities who may become limited partners (*actionnaires commanditaires*) of the Company in the future, a partnership limited by shares (*société en commandite par actions*) (the Company), governed by these articles of association (the Articles of Incorporation) and the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Companies Law), qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Law).

1.2 Hereinafter the Limited Partners and the General Partner will be referred to, where the context so requires, individually as a «Partner» and collectively as the «Partners».

1.3 The Company will exist under the name of "Regent S.C.A."

Art. 2. Term.

2.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

2.2 The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Partner.

Art. 3. Object.

3.1 The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Law.

3.2 The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (*valeurs mobilières*) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

3.3 The Company may, within the limits of the Securitisation Law, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

3.4 The Company may, within the limits of the Securitisation Law and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

3.5 The Company may, within the limits of the Securitisation Law, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company.

3.6 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.7 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

3.8 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Law.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

4.2 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Partners deliberating in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued and subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) divided into sixty one (61) limited shares with a nominal value of five hundred euros (EUR 500) held by the Limited Partners (the Limited Shares)(actions de commanditaires), and one (1) unlimited share held by the General Partner (the Unlimited Share)(actions de commandité) with a nominal value of five hundred euros (EUR 500).

5.2 The Unlimited Shares and the Limited Shares will be individually referred to as a «Share» and collectively as the «Shares».

5.3 The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at one billion euros (EUR 1,000,000,000) consisting of two million (2,000,000) shares with a par value of five hundred euros (EUR 500) per Share.

5.4 The General Partner is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the Partners in case of issue of shares against payment in cash..

5.5 The General Partner may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

5.6 Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Companies Law, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized and empowered by the General Partner for this purpose.

5.7 The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of Partners adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Companies Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

5.8 The new shares to be issued and subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing Partners in proportion to the part of the capital which those Partners are holding unless such preferential subscription right is cancelled or limited by the General Partner or the Partners' meeting. The General Partner shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

5.9 The general meeting of Partners is entitled at the majority vote determined by the Companies Law to decide an increase or a decrease of the share capital of the Company including the valid consent of the General Partner.

5.10 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares of whatever class which the Company may repurchase from its Partners, to offset any net realised losses, to make distributions to the Partners of whatever class in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Compartments - Segregation of assets.

6.1 The Company constitutes a single legal entity but is an umbrella securitisation company within the meaning of Article 5 of the Securitisation Law. The Company may, at any time, decide to create one or more compartments (each such compartment, a Compartment) in which equity and/or debt securities will be issued in accordance with these Articles of Incorporation. The Shares to be issued in a Compartment may be of one or more different classes (each such class, a Class), the features, terms and conditions of which shall be established at the moment of their issuance. Whenever applicable, references to Compartment(s) will also be references to Class(es).

6.2 The proceeds from the issuance of shares or debt securities of any Compartment or Class shall be invested pursuant to the investment policy determined by the General Partner for the Compartment that comprises the relevant Class, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the General Partner.

6.3 The assets allocated to a Compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that Compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that Compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

6.4 If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the General Partner may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the Partners of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 7. Form of the Shares.

7.1 The General Partner shall determine whether the Company shall issue shares in bearer and/or in registered form. If bearer shares are to be issued, the General Partner will determine whether such shares shall be issued under the form of individual or multiple certificates or of global certificates.

7.2 All issued registered shares of the Company shall be registered in the partners' register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of

each owner of record of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by the owner of record and the amount paid up on each fractional share. Fractional shares will be rounded up or down to the closest 100th.

7.3 The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences the shareholder's right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding. Global certificates may also be issued at the discretion of the General Partner.

7.4 If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the holder of such shares. A conversion of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificate, if any, and issuance of one or more bearer share certificates in lieu thereof, and an entry shall be made in the partners' register to evidence such cancellation. A conversion of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificate, and, if applicable, by issuance of a registered share certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the partners' register to evidence such issuance. At the option of the General Partner, the costs of any such conversion may be charged to the shareholder requesting it.

7.5 If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant share certificates. Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the partners' register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the partners' register; such inscription shall be signed by the General Partner or one or more persons duly authorized thereto by the General Partner.

7.6 Partners entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the partners' register. In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the partners' register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change the address as entered into the partners' register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

7.7 If any partner can prove to the satisfaction of the Company that the partner's share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at the shareholder's request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

7.8 Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates. The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

7.9 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

Art. 8. Redemption and transfer of Shares.

8.1 The Company is authorised to redeem its shares within the limits and conditions set by the Companies Law. A redemption of Shares must be approved by a resolution at a meeting of Partners passed by a two thirds majority of the Shares represented at the meeting including the consent of the General Partner.

8.2 Limited Shares as well as Unlimited Shares are freely transferred.

8.3 The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee on the transfer of Shares.

Art. 9. Debt securities.

9.1 Debt securities may be issued by the Company in registered form (obligations nominatives) or in bearer form (obligations au porteur). A register of registered bonds shall be kept at the registered office

9.2 Holders of debt securities forming part of the same issue, shall form a group (masse) organised in accordance with the provisions of the Companies Law and the Securitisation Law.

Art. 10. Liability of Partners.

10.1 The holders of Limited Shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company.

10.2 The General Partner's liability shall be unlimited in accordance to the Companies law.

Art. 11. Meetings of Partners.

11.1 The annual general meeting of Partners shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Thursday of June at 2.00 p.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

11.2 Other meetings of Partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

11.3 All meetings of Partners shall be chaired by the General Partner or by any person duly authorized to represent him.

Art. 12. Notice, Quorum, Proxies, Majority.

12.1 The notice periods and quorum rules required by the Companies Law shall apply with respect to the meetings of Partners of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

12.2 Each Share, without distinction, shall carry one vote. A Partner may act at any meeting of Partners by appointing another person, whether a Partner or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram, telex or any other suitable telecommunication means.

12.3 Except as otherwise required by the Companies Law or by these Articles of Incorporation, resolutions at a meeting of Partners which has been validly convened will be passed by a simple majority of those present and voting with the necessary consent of the General Partner.

Art. 13. Convening notice.

13.1 Partners' meetings shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board (as defined below), pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Partner at the Partner's address on record in the share register of the Company.

13.2 If all the Partners are present or represented at a meeting of Partners, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.3 The General Partner may determine all practical modalities that must be fulfilled by the Partners for them to participate in any meeting of Partners.

Art. 14. Powers of the meeting of Partners. Any regularly constituted meeting of Partners of the Company shall represent the entire body of Partners of the Company. It may only resolve on any item generally whatsoever only with the consent of the General Partner.

Art. 15. Management.

15.1 The Company shall be managed by the General Partner, it being acknowledged that the initial General Partner is Regent Management S.à r.l, who shall be the unlimited liable partner (associé gérant commandité) and who shall be personally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

15.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the law or by these Articles of Incorporation to the meeting of Partners or to the Supervisory Board.

15.3 Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

15.4 The General Partner is authorized to delegate its powers and to confer limited mandates for specific businesses to one or several agents, except to Limited Partners, but shall not delegate in a general manner all its powers of management.

15.5 The General Partner shall represent the Company in all legal proceedings both as claimant or defendant. The summons and any other procedural acts are validly issued in the name of the Company.

15.6 The decisions of the General Partner are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. Authorised signature. The Company shall be bound by the corporate signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 17. Supervisory Board.

17.1 The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board composed of at least three members (the Supervisory Board).

17.2 The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine.

17.3 The members of the Supervisory Board may be Partners, other than the General Partner, or not. The members of the Supervisory Board are appointed by a simple majority vote of the meeting of Partners for a maximum term of six

years, which shall be renewable. The members of the Supervisory Board may be dismissed at any time and at the sole discretion of the meeting of Partners.

17.4 In the event of a vacancy in the Supervisory Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Supervisory Boards may meet and may elect by a majority vote a member of the Supervisory Board to fill such vacancy until the next meeting of Partners.

17.5 If the majority of the members of the Supervisory Board vacates the office, a meeting of the Partners shall be convened in order to appoint a new Supervisory Board.

17.6 The general meeting of Partners shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

17.7 The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the General Partner.

17.8 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least eight days prior notice, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax, telex, or any suitable telecommunication mean of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

17.9 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other suitable telecommunication mean another member as his proxy.

17.10 Any and all members may participate in any meeting of the Supervisory Board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the Supervisory Board.

17.11 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented.

17.12 Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 18. Minutes of the Supervisory Board. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 19. Conflict of interests.

19.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company or the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

19.2 Any director or officer of the Company or the General Partner who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19.3 In the event that any director or officer of the Company or the General Partner may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the General Partner such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting.

19.4 The two preceding paragraphs do not apply to decisions of the General Partner concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 20. Accounting year - Accounts. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

Art. 21. Allocation of profits.

21.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

21.2 The General Partner shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

21.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner. The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

Art. 22. Dissolution and Liquidation.

22.1 The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Partners with the consent of the General Partner.

22.2 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed, by the meeting of Partners which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 23. Amendments of the Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of Partners, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to the consent of the General Partner.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any Investor in, any Creditor or partner of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the Compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other Compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a Compartment (if any).

Art. 25. Subordination.

25.1 Any claims which the partners of the Company may have against the Company (in such capacity) or one of its Compartment are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or such Compartment or any investors in the Company (including the Investors) or such Compartment may have.

25.2 The Investors accept and acknowledge that their rights in a Compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same Compartment.

Art. 26. Applicable laws. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined by application of the provisions of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, of the Companies Law and the Securitisation Law.

Subscription

The appearing parties have subscribed respectively to one (1) Management Share and to thirty-one million one hundred seventy-two thousand and six hundred thirty-three (31,172,633) Ordinary Shares as mentioned below:

Subscriber	Limited Shares	Unlimited Shares
Alken Asset Management LLP	60	
Regent Management S. à r.l.	1	1e
Total	61	1

All these shares have been entirely paid up of by payments in cash, so that the sum of THIRTYONE THOUSAND EURO (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3, 26-5 and 26-1 paragraph (2) of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3.000.-.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The registered office of the Company is fixed at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg..

Special dispositions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, last names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), lequel restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1. Alken Asset Management LLP (numéro OC314034), ayant son siège social au 61 Conduit Street London, troisième étage, W1S 2GB, Grande Bretagne,

ici valablement représentée par Bassem Pierre DAHER, LL.M, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2. Regent Management S.à r.l, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

ici valablement représentée par Bassem Pierre DAHER, LL.M, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations susmentionnés, étant paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront jointes au présent acte qui doit être déposé simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes ont, en leurs qualités autorisées, demandé que le notaire rédige les présents statuts d'une société en commandite par actions dont la constitution a été approuvée par ces parties.

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il existe entre l'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité) de la Société (tel que définie ci-après) et les actionnaires commanditaires (les Actionnaires Commanditaires) de la Société, et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir actionnaires commanditaires de la Société à l'avenir, une société en commandite par actions (la Société) régie par les présents statuts (les Statuts) et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

1.2 Ci-après, les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité seront nommés, lorsque le contexte l'impose, individuellement un «Actionnaire» et collectivement les «Actionnaires».

1.3 Le nom de la Société est «Regent S.C.A.»

Art. 2. Durée.

2.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La Société survivra en cas de démission, de dissolution, de faillite ou d'insolvabilité de l'Actionnaire Commandité.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

3.2 La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

3.3 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles),

de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

3.4 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

3.5 La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société.

3.6 La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futurs), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.7 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

3.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré au sein de la municipalité de la Ville de Luxembourg par une résolution de l'Actionnaire Commandité.

4.2 Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-duché du Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant de la manière requise pour modifier les Statuts.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), divisé en soixante et une (61) actions de commanditaires d'une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) détenues par les Actionnaires Commanditaires (les Actions de Commanditaires), et une (1) action de commandités détenues par l'Actionnaire Commandité d'une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) (l'Action de Commandité).

5.2 Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaires seront individuellement nommées une «Action» et collectivement les «Actions».

5.3 Le capital autorisé est fixé à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-) représenté par deux million (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinq cent euros (EUR 500,-) chacune.

5.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Actionnaire Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire.

5.5 L'Actionnaire Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

5.6 A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle

modification sera constatée sous forme authentique par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par l'Actionnaire Commandité.

5.7 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée selon les règles de quorum et de majorité prévues par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

5.8 Les nouvelles actions à émettre et souscrire par un apport en espèces seront offertes par préférence aux Actionnaires existants proportionnellement à la part du capital que ces Actionnaires détiennent, à moins que ce droit de souscription préférentiel ne soit annulé ou limité par l'Actionnaire Commandité ou par l'assemblée générale des Actionnaires. L'Actionnaire Commandité déterminera la période au cours de laquelle le droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Cette période ne peut être inférieure à trente (30) jours.

5.9 L'assemblée générale des Actionnaires peut décider, à la majorité des votes requis par la Loi, une augmentation ou une réduction du capital social de la Société, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

5.10 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute catégorie que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires de toute catégorie ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Compartiments - Séparation des biens.

6.1 La Société forme une seule entité juridique mais c'est une société de titrisation à compartiments au sens de l'Article 5 de la Loi sur la Titrisation de 2004. La Société peut, à tout moment qu'elle estime approprié, décider de créer un ou plusieurs compartiments (chacun étant un Compartiment) dans lesquels des titres de dette et/ou capital seront émises conformément à ces Statuts. Les actions qui seront émises dans un Compartiment peuvent être d'une ou de plusieurs catégories différentes (chacune, une Catégorie), dont les caractéristiques, termes et conditions seront fixés au moment de leur émission. Le cas échéant, les références à un ou des Compartiment(s) feront également référence à la ou aux Catégorie(s).

6.2 Le produit de l'émission d'actions ou de titres de dette d'une Catégorie ou d'un Compartiment sera investi conformément à la politique d'investissement définie par l'Associé Gérant Commandité pour le Compartiment qui comprend la Catégorie concernée, sous réserve des restrictions d'investissement stipulées par la loi ou définies par l'Associé Gérant Commandité.

6.3 Les actifs affectés à un Compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce Compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce Compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les Compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les Compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

6.4 Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un Compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un Compartiment déterminé.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 7. Forme d'Actions.

7.1 L'Associé Gérant Commandité déterminera si la Société émettra des actions au porteur et/ou nominatives. Si des certificats au porteur sont émis, ils seront émis dans les formes qui seront prescrites par l'Associé Gérant Commandité.

7.2 Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque fraction d'action. Les fractions d'actions seront arrondies au plus proche centième.

7.3 La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire. L'Associé Gérant Commandité pourra, à sa discrétion, émettre des certificats globaux.

7.4 En cas d'émission d'actions au porteur sous forme de certificats individuels ou multiples, les actions nominatives pourront être converties en de telles actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives sur demande du propriétaire des actions concernées. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, par émission d'un ou de plusieurs certificats d'actions au porteur en leur lieu et place, et une mention devra être faite au registre des actions nominatives constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats d'actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actions nominatives constatant cette émission. Le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'actionnaire par décision du l'Associé Gérant Commandité.

7.5 En cas d'émission d'actions au porteur, le transfert d'actions au porteur se fera par la délivrance du certificat d'actions correspondant. Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par l'Associé Gérant Commandité.

7.6 Tout actionnaire autorisé à obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives. Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci en temps opportun.

7.7 Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'émission de certificats d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original, pour lequel le duplicata aura été émis, n'aura plus de valeur.

7.8 Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux. La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation du certificat original.

7.9 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. A défaut de la désignation d'un tel mandataire tous les droits attachés à ces actions seront suspendus.

Art. 8. Rachat et Cession d'Actions.

8.1 La Société est autorisée à racheter ses actions dans les limites et les conditions définies par la Loi. Un rachat d'actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée à la majorité des deux tiers des Actions représentées à cette assemblée générale, et en ce compris le consentement obligatoire de l'Actionnaire Commandité.

8.2 Les Actions de Commanditaires et les Actions de Commandité pourront être librement cédées.

8.3 La Société pourra accepter et inscrire au registre une cession sur la base de correspondances ou d'autres documents enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Art. 9. Titres de dette.

9.1 Les titres de dette peuvent être émises par la Société sous forme nominative ou au porteur. Un registre des titres de dette nominatif doit être tenu au siège social.

9.2 Les porteurs des titres de dette faisant partie de la même émission forment un groupe (masse) organisée conformément à la Loi et à la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 10. Responsabilité des Actionnaires.

10.1 Les porteurs d'Actions de Commanditaires sont uniquement responsables à hauteur du montant de leur apport en capital à la Société.

10.2 La responsabilité de l'Actionnaire Commandité est illimitée conformément à la Loi.

Art. 11. Assemblée générale des Actionnaires.

11.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, au siège social de la Société, ou en tout autre lieu situé au Luxembourg et indiqué dans la convocation à cette assemblée, le 1^{er} Jeudi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour de fermeture des banques dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle aura lieu le jour ouvré suivant au Luxembourg.

11.2 D'autres assemblées générales d'Actionnaires pourront avoir lieu aux lieux et dates spécifiés dans les convocations respectives à ces assemblées.

11.3 Toutes les assemblées générales d'Actionnaires seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne dûment autorisée à le représenter.

Art. 12. Convocation, Quorum, Procurations, Majorité.

12.1 Les périodes de convocation et les règles de quorum imposées par la Loi s'appliqueront aux assemblées générales des Actionnaires de la Société, ainsi qu'au déroulement de ces assemblées générales, sauf indication contraire des présents Statuts.

12.2 Chaque Action, sans distinction, sera assortie d'une voix. Un Actionnaire pourra intervenir lors d'une quelconque assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, que celle-ci soit Actionnaire ou non, comme son mandataire, soit par le biais d'un document original soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

12.3 Sauf si la Loi ou les présents Statuts requièrent de procéder autrement, les résolutions d'une assemblée générale valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des personnes présentes et votantes avec le consentement nécessaire de l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Convocation aux assemblées générales.

13.1 Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), par le biais d'une convocation précisant l'ordre du jour et envoyée par courrier recommandé, au minimum huit jours avant la date de l'assemblée générale, à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire figurant au registre des Actions de la Société.

13.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra se tenir sans convocation préalable.

13.3 L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes les modalités pratiques qui doivent être respectées par les Actionnaires pour prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Toute décision quelle qu'elle soit ne pourra être adoptée qu'avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 15. Administration.

15.1 La Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité, étant entendu que l'Actionnaire Commandité initial est Regent Management S.à r.l., prédésignée, qui sera l'actionnaire-gérant-commandité responsable et qui sera personnellement responsable auprès de la Société de toutes les obligations auxquelles la Société ne pourrait faire face à partir de ses actifs.

15.2 L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus larges possibles pour effectuer tous les actes de gestion et de cession dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de surveillance.

15.3 Sauf indication expresse contraire, l'Actionnaire Commandité disposera de l'autorité complète à sa discrétion pour exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou utiles pour mettre en œuvre l'objet de la Société.

15.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer ses pouvoirs et à conférer des mandats limités pour des activités spécifiques à un ou à plusieurs représentants, mais il ne pourra pas déléguer d'une manière générale la totalité de ses pouvoirs de gestion.

15.5 L'Actionnaire Commandité représentera la Société dans toute procédure judiciaire en qualité de demandeur ou de défendeur. Les assignations et tous les autres actes de procédure sont valablement émis au nom de la Société.

15.6 Les décisions de l'Actionnaire Commandité sont enregistrées dans des procès-verbaux ou adoptées par écrit.

Art. 16. Signature autorisée. La Société sera liée par la signature sociale de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 17. Conseil de surveillance.

17.1 Les affaires de la Société ainsi que sa situation financière, et plus particulièrement ses livres et ses comptes, feront l'objet du contrôle d'un conseil de surveillance composé au minimum de trois membres (le Conseil de Surveillance).

17.2 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité concernant toute question éventuelle qu'il détermine.

17.3 Les membres du Conseil de Surveillance pourront être des Actionnaires, autres que l'Actionnaire Commandité, ou non. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par vote à la majorité simple lors de l'assemblée générale des Actionnaires, et ce pour une durée d'au maximum six ans qui pourra être renouvelée. Les membres du Conseil de surveillance pourront être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale des Actionnaires.

17.4 En cas de vacance au sein du Conseil de Surveillance en raison d'un décès, d'un départ à la retraite ou tout autre motif, les membres du Conseil de Surveillance restant pourront se réunir et élire à la majorité un membre qui comblera la vacance jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante.

17.5 Si la majorité des membres du Conseil de Surveillance quitte son poste, une réunion des Actionnaires sera organisée afin de nommer un nouveau Conseil de Surveillance.

17.6 L'assemblée générale des Actionnaires décidera de la rémunération du Conseil de Surveillance.

17.7 Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres) ou par l'Actionnaire Commandité.

17.8 Une convocation écrite de chaque réunion du Conseil de Surveillance sera envoyée à tous ses membres au minimum huit jours avant la date de cette réunion, excepté dans des circonstances exceptionnelles, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation de la réunion. Cette obligation de convocation de chacun des membres pourra être levée par le consentement écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre forme de télécommunication appropriée. Une convocation distincte ne sera pas requise concernant les réunions individuelles organisées à des dates et dans des lieux prescrits par un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra avoir lieu sans convocation préalable.

17.9 Tout membre pourra intervenir lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit, que ce soit par un original ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par toute autre forme de télécommunication appropriée.

17.10 Tous les membres pourront participer à une réunion du Conseil de Surveillance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément. Ce type de participation à une réunion du Conseil de Surveillance est réputée équivalente à une participation en personne.

17.11 Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement uniquement si, au minimum, la majorité de ses membres est présente ou représentée.

17.12 Les résolutions seront adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Les résolutions pourront également être adoptées par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs instruments écrits, signés par tous les membres.

Art. 18. Procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance. Le procès-verbal des séances du Conseil de Surveillance sera signé par son président ou, en son absence, par le président faisant fonction qui préside cette séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou dans d'autres circonstances seront signés par le président, ou par le président faisant fonction ou par deux membres du Conseil de surveillance.

Art. 19. Conflit d'intérêts.

19.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

19.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

19.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

19.4 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 20. Exercice comptable - Comptes. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Répartition des bénéfices.

21.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale, tel que l'impose la Loi. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 5 ci-dessus et augmenté ou diminué le cas échéant.

21.2 L'Actionnaire Commandité décidera de la manière dont les bénéfices nets annuels seront utilisés, et il décidera de verser des dividendes le cas échéant, selon ce qu'il estimera, à discrétion, correspondre le mieux à l'objet social et à la politique de la Société.

21.3 Les dividendes peuvent être payés en euro ou en une autre devise et au moment décidé par l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité peut décider du paiement des dividendes intérimaires sous les conditions conformes à la Loi.

Art. 22. Dissolution et Liquidation.

22.1 La Société pourra être dissoute volontairement par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires et avec le consentement de l'Actionnaire Commandité.

22.2 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui fixera par ailleurs leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 23. Modification de Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés le cas échéant par une assemblée générale des Actionnaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité définies par le droit luxembourgeois, et sous réserve du consentement de l'Actionnaire Commandité.

Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier ou actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination.

25.1 Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

25.2 Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un Compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées par application des dispositions du droit luxembourgeois et, en particulier, de la Loi.

Souscription

Les parties comparantes ont souscrit respectivement à une (1) Action de Commandité et trente et un millions cent soixante-douze mille six cent trente trois (31.172.633) Actions Ordinaires comme indiqué ci-après:

Souscripteur	Actions de Commanditaires	Actions de Commandité
Alken Asset Mangement LLP	60	
Regent Management S. à r.l.	1	1
Total	61	1

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3, 26-5 et 26-1 et paragraphe (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soient, qui seront supportées par la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement EUR 7.000,.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir d'abord vérifié qu'elle était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est fixé au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux parties comparantes, toutes connues du notaire de leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. P. DAHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2011. Relation: LAC/2011/10281. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039848/825.

(110044690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Café des Sports d'Obercorn Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 196, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.528.

L'an deux mille onze, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

José Antonio DA SILVA COELHO, gérant de société, né à Versailles (France), le 2 décembre 1971, demeurant à L-4206 Esch-sur-Alzette, 2A, Cité Franz Leesberg.

Seul associé de CAFÉ DES SPORTS D'OBERCORN SARL avec siège social à L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 144 528,- constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 13 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 452 du 3 mars 2009.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Soleuvre à Belvaux.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Belvaux."

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-4451 Belvaux, 196, route d'Esch.

Le(s) comparant(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits transitant par elle ne proviennent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Da Silva Coelho et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 10 mars 2011. Relation EAC/2011/3197. Reçu soixante quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17 mars 2011.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2011051371/39.

(110056991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Flunor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.709.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 15 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054306/15.

(110060793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Wivano SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.328.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que les administrateurs de la Société ont changé d'adresse comme suit:

- Monsieur Gilles JACQUET a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN a désormais son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Lux Business Management S.à.r.l. a désormais son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Il est également porté à la connaissance de qui de droit que le commissaire aux comptes de la Société, à savoir CO-VENTURES S.A., a changé d'adresse et a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

D'autre part, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur:

- Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a été nommé en date du 15 janvier 2009 en tant que représentant permanent de Lux Business Management S.à.r.l.

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011060628/22.

(110068277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Eurofin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 100.928.

—
Extrait du conseil d'administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} février 2011.

2. DIVERS

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs suivants, à savoir:

- Me Michaël Dandois, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

- Me Antoine Meynial, 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011055699/17.

(110062312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Defa Industrial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.347.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LVM

Mandataire

Référence de publication: 2011054273/12.

(110061039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.008.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal en date du 5 avril 2011.

Il résulte du procès-verbal que les mandats des trois administrateurs, Erich MAEDER, Herbert KUMBARTZKI et Urs HOFMANN, ont été reconduits.

Le mandat des 3 administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Il résulte du procès-verbal que le mandat du commissaire aux comptes, Fritz KRATZER, a été reconduit.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054620/16.

(110061610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Vitacolonna Carrelages S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 160.119.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU:

Monsieur VITACOLONNA Bertrand, né le 11 octobre 1959 à Saint-Mard (B), demeurant rue de Rachecourt, 61 à B-6782 HABERGY.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «VITACOLONNA CARRELAGES Sàrl».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet pose et vente de carrelages, ainsi que toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci, l'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de ses immeubles au Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour. L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice qui débute aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2011.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents (12.500,00 €), divisé en cents (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,00 €) chacune.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

Art. 7. Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de ses administration ou de sa gérance.

Art. 8. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription du capital

Le capital a été souscrit comme suit:

1) Monsieur VITACOLONNA Bertrand	100 parts sociales
Total	100 parts sociales

La somme de douze mille cinq cents (12.500,00 €) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille cinq cents euros (1.500,00 €).

Gérance

Le comparant a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant, VITACOLONNA Bertrand, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: VITACOLONNA, d'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 4 avril 2011. Relation: EAC/2011/4494. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 7 avril 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011051471/59.

(110056940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Defa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.405.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LWM

Mandataire

Référence de publication: 2011054275/12.

(110061298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

H.C.T. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 10, Op der Sang, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 102.983.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung des Verwaltungsrates vom 26. Februar 2010

Es wurde beschlossen:

- Herrn Alain FAYMONVILLE, Verwaltungsratsdelegierter, wohnhaft in B-4761 Rocherath, Krinkelt, Zur Hahnendell 14, zum Präsidenten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 15. April 2011.

Für H.C.T. Lux S.A.

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Unterschriften

Référence de publication: 2011055952/18.

(110060160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Sainclair Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 160.117.

STATUTS

L'an deux mil onze, le trente mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- la société Tyron Financial SA, Skelton Bldg, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town Tortola, British Virgin Islands,
- 2.- la société Inter Portfolio SA, Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Celso GOMES, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé le 30 mars 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées „ne varietur“ par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SAINCLAIR INVEST S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et plus particulièrement dans des sociétés spécialisées dans la fabrication de poêles à brûler avec granulés et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille actions (1000) d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur conformément aux conditions prévues par la Loi. Si plusieurs administrateurs ont été nommés, le conseil d'administration sera composé d'administrateurs de «classe A» et d'administrateurs de «classe B». L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communications, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le 3^e mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Tyron Financial SA	1
2.- Inter Portfolio SA	999
Total:	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de 1.200.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, représentés comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015:
 - a) Monsieur Jean-François Buatois, agent international d'assurances, né à Lyon (France) le 2 février 1960, demeurant 14A, Route de Mondorf, L-5552 Remich (Luxembourg), comme administrateur de catégorie A,
 - b) Monsieur Roger Caurla, maître en droit, né à Esch-Sur-Alzette (Luxembourg) le 30 octobre 1955, demeurant 19, Rue des Champs à L-3912 Mondercange (Luxembourg), comme administrateur de catégorie B,
 - c) Monsieur Jean-François Doumerc, dirigeant d'entreprise, né à Causade (France) le 19 septembre 1949, demeurant 218, Chemin de Vienne Joannas, F-69700 Saint-Andeol-Le-Chateau, comme administrateur de catégorie B.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expira à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015:
 - La société anonyme Triple A Consulting, R.C.S. Luxembourg B n° 61417, avec siège social au 2, Millegässel, L-2156 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. GOMES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2011. Relation: LAC/2011/15724. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011050529/149.

(110056499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Dominique Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.440.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054278/9.

(110061078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 4.573.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.857.

EXTRAIT

Il résulte de décisions prises par l'associé unique de Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à.r.l. (la Société) en date du 31 mars 2011 que

- (i) M. Thomas Klein a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2011; et
- (ii) M. Neil Holliday a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 21 avril 2011;
- (iii) M. Richard McIntyre, né le 10 septembre 1966 à Nottingham, Royaume-Uni, résidant au 1, Home Farm Road, Abbots Leigh, Bristol BS8 3QF, a été nommé en tant que gérant avec effet au 21 avril 2011 pour une durée indéterminée;
- (iv) Peter Duynslaeger, né le 31 mars 1964 à Brugge, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant avec effet au 18 avril 2011 pour une durée indéterminée; et

(v) Mme Sandrine Puccilli, née le 21 janvier 1969, Algrange, France, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée en tant que gérante avec effet au 3 mars 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Clerical Medical Non Sterling Property Company S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011062067/24.

(110069527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Dynasty Capital S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 84.628.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.04.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011054279/12.

(110061468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Enilec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 105.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054280/10.

(110061212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

East West European Staffing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.853.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054282/9.

(110060749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Regot Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 93.647.

Lors de l'Assemblée Ordinaire des actionnaires tenue le 1^{er} janvier 2011, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de Guy Ludovissy et Louise Benjamin comme administrateurs au conseil d'administration;
2. D'élire Torben Madsen et Åsa Åhlund, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme administrateurs au conseil d'administration;
3. De réélire Tommy Grönberg comme administrateur au conseil d'administration et Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on January 1st 2011, it has been resolved the following:

1. To approve the resignation of Guy Ludovissy and Louise Benjamin as directors of the company;
2. To elect Torben Madsen and Åsa Åhlund, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as new directors of the company;

3. To re-elect Tommy Grönberg as director of the board as well as Gilles Wecker as the statutory auditor of the company.

Référence de publication: 2011060916/20.

(110068375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Electech S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.501.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 11 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011054285/10.

(110061024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Empebe S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 47.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054287/10.

(110061452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

EMSA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 156.233.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054288/9.

(110060744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

PEIF 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 106.892.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 29 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpens, L-1139 Luxembourg, gérant;
4. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011055148/19.

(110061006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Cartercom Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.435.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.586.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte notarié de cession de parts sociales du 19 avril 2011 que:

- La société de droit néerlandais Accuplan Personeelsparticipatie B.V., ayant son siège social à 1077 ZX Amsterdam, Strawinskyalaan 3105 (Pays-Bas), inscrite au registre de commerce sous le numéro 34239225, a cédé trente neuf mille trois cents sept (39.307) parts sociales de catégorie B du capital social de la Société, à la fondation de droit néerlandais Stichting Meropta ("stichting"), ayant son siège social à 1082 MD Amsterdam, Claude Debussylaan 46 (Pays-Bas) (le "Cessionnaire").

- La société de droit néerlandais Bluebox B.V., ayant son siège social à 1077 ZX Amsterdam, Strawinskyalaan 3105 (Pays-Bas) inscrite au registre de commerce sous le numéro 30122299, a cédé dix-huit mille cent vingt-trois (18.123) parts sociales de catégorie A du capital social de la Société au Cessionnaire.

- La société à responsabilité limitée Caldwell S.à r.l., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 112.309, a cédé deux cent mille (200.000) parts sociales de catégorie A du capital social au Cessionnaire.

Il en résulte que le Cessionnaire est l'actionnaire unique de la Société et qu'il détient désormais deux cent dix-huit mille cent vingt-trois (218.123) parts sociales de catégorie A et trente neuf mille trois cents sept (39.307) parts sociales de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011061372/26.

(110068953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Erlo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 84.725.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054290/9.

(110060766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Etoile Promotions "A" S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 69.273.

—
Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054291/11.

(110061439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Etoile Promotions «AB» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 140.973.

—
Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054292/11.

(110061438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Treveria Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.974.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058734/23.

(110065141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Europe 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 49.994.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054295/10.

(110061421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

European Foods Company, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 72.548.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054297/9.

(110061218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

European Foods Company, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 72.548.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054298/9.

(110061219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Xiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 57.977.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 12 avril 2011, les actionnaires ont décidé de:

1. renouveler le mandat d'administrateur de Patrice Cavois, avec adresse au 238, Rue du Quesne, 59700 Marcq-en-Baroeul, France pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. nommer Yannick Poos avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de président du conseil d'administration pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

3. ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Gérard Becquer avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

4. nommer Franck Doineau avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

5. ne pas renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé

6. nommer Eurofid S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011061750/26.

(110068627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Foyer Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 34.237.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 mars 2011 que Madame Nathalie WORRÉ ainsi que Messieurs André BIRGET, Benoît DOURTE, Marc LAUER, Henri MARX, Christian PENNING et Gilbert WOLTER ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2012 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2011.

Monsieur Henri MARX a été reconduit comme Président du Conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2012 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER ASSURANCES S.A.

Référence de publication: 2011054307/15.

(110061223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Fiji Water Company Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 44.500.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 103.973.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011054302/11.

(110061143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Signature.

FINANCIERE DE VIGNAY Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 31.394.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054304/9.

(110061077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Fincom Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 139.197.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINCOM DEVELOPPEMENT S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011054305/12.

(110061465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Antenne Collective Schieren, A.C.S. Association sans but lucratif, Schieren, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9125 Schieren, 72, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 6.332.

Gemäß mehrheitlichem Beschluss der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 25. März 2011 werden die Artikel 1, 8, 12 und 14 der Statuten wie folgt geändert:

Art. 1. Die Vereinigung trägt den Namen «Antenne Collective Schieren, A.C.S., Association sans but lucratif, Schieren» und hat ihren Sitz in Schieren 72, route de Luxembourg L-9125 Schieren. Der Gerichtsstand befindet sich in Diekirch.

Art. 8. Der Vorstand besteht aus mindestens fünf und höchstens elf Mitgliedern, welche von der Generalversammlung für die Dauer von 3 Jahren gewählt werden. Bei Stimmgleichheit ist das älteste Mitglied gewählt.

Der Vorstand wählt unter seinen Mitgliedern einen Präsidenten, Vizepräsidenten, einen Schriftführer und einen Kassierer. Bei Bedarf kann der Vorstand auch Aufgaben oder Verantwortlichkeiten, bis zur nächsten Generalversammlung, an Drittpersonen weitergeben.

Art. 12. ... Alle Urkunden und Verträge müssen vom Präsidenten und dem Schriftführer oder dem Vizepräsidenten unterzeichnet sein.

Art. 14. Die Vereinigung hält jedes Jahr, im ersten Quartal, eine ordentliche Generalversammlung ab...

Die ordentliche Generalversammlung des ersten Quartals genehmigt...

Raymond Sachsen

Der Präsident

Référence de publication: 2011060655/22.

(110068284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Foyer Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 34.237.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER ASSURANCES S.A.

Référence de publication: 2011054308/10.

(110061224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Foyer Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 34.233.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 mars 2011 que Madame Nathalie WORRÉ ainsi que Messieurs André BIRGET, Philippe BONTE, Jean-Louis COURANGE, Marc LAUER, Henri MARX,

Christian PENNING et Gilbert WOLTER ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2012 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2011.

Monsieur Henri MARX a été reconduit comme Président du Conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2012 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER VIE S.A.

Référence de publication: 2011054309/15.

(110061017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Foyer Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 34.233.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER VIE S.A.

Référence de publication: 2011054310/10.

(110061244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Sombrero S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 338.425,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.209.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation en date du 30 mars 2011 que la Société ayant son siège social au 64 avenue de la liberté, 1930 Luxembourg, constituée suivant acte de Me Henri Hellinckx, le 25 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 9 mai 2006, sous le numéro 906, a été clôturée et que par conséquence la Société est dissoute.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante:

64, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011055166/19.

(110060971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Franparfimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRANPARFIMO S.à r.l.

Référence de publication: 2011054311/10.

(110060988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Ocean Dream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.700.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 mars 2011

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Adolfo Valsecchi, demeurant Via Pagana No 12, I-16038 Santa Margherita Ligure (Italie), administrateur et président;

Armand De Biase, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Marco Gostoli, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Eric Scussel, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011060875/27.

(110068263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Goodrich TMM Luxembourg B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 83.441.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011054316/10.

(110060828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Green Power International (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.572.

Extrait du conseil d'administration du 15 avril 2010

Les administrateurs ont décidés de donner un pouvoir de signature unique à monsieur Guilhem de Ferrières de Sauveboeuf.

De ce fait, la société ne sera plus engagée par la signature conjointe de deux autres administrateurs

Cette décision prend effet immédiatement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054319/13.

(110060686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

GCL Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GCL Holdings S.C.A.

Société Européenne de Banque

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2011054322/13.

(110061180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Negustori Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.229.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaires du 1^{er} mars 2011

L'Assemblée décide de nommer Administrateur pour une période de trois ans, la société FIVANCO NV, inscrite au Registre de Commerce de Ypres sous le numéro HRI 24653, ayant son siège social à B-8980 Zonnebeke, 188 leperstraat, représentée par Monsieur Jean-Luc Desmet, né le 21 décembre 1968 à Waregem, demeurant à Desselgemknokstraat 68 - 8540 Deerlijk.

Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2013 et approuvant les comptes arrêtés au 31.12.2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Negustori Europe SA

Signature

Référence de publication: 2011055985/18.

(110062254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Luma Capital S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.786.

—
 Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

LWM S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2011054376/12.

(110061541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Luxglobal Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.089.

—
 STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighth of April.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., having its registered office in L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 149.355,

hereby represented by Ms . Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given on April 8, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing company, represented as said before, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name Luxglobal Services S.à r.l..

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares of ONE HUNDRED EURO (€ 100.-) each, all attributed to the company LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., having its registered office in L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 149.355.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December. 31st

Art. 16. Each year, with reference to of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Paying up of the share capital

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2011.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (€ 1.100.-).

Resolutions of the shareholder

1.- Are appointed as managers of the company for an unlimited period:

a) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.

b) Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

c) The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893.

2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.

3.- The registered office is established at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit avril.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.355,

ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration lui délivrée le 8 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et la comparante, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination Luxglobal Services S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, toutes attribuées à la société LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.355.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Liberation du capital social

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

Décisions de l'associé unique

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.

b) Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

c) La société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 avril 2011. Relation: ECH/2011/589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 avril 2011.

Référence de publication: 2011049799/255.

(110055920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Induco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 147.061.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 11 avril 2011

1. L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 23 mars 2011.

2. L'associé unique nomme Monsieur Philippe CHAN, expert-comptable, né le 15 novembre 1974 à Candos, Ile Maurice, demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 23 mars 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054344/15.

(110060943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Camuzzi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 42.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011061369/10.

(110069242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.
